

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Aménagements Paysagers

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole **Aménagements Paysagers** est un diplôme professionnel qui vous permet :

- D'obtenir une **qualification technique de niveau 5** qui permet d'accéder à un emploi de technicien dans le secteur de l'aménagement paysager (conception, création, gestion, entretien...).
- La poursuite d'études : licence, ingénieur,...

Le titulaire du BTSA Aménagements Paysagers, à travers les différents stages professionnels et les fondamentaux de la formation (connaissance des végétaux et des équipements, gestion des chantiers, étude des milieux...), peut exercer des emplois au sein des services techniques des mairies, des conseils généraux ou des entreprises privées...



❖ Programme de la formation

La formation est organisée en modules, structurée en deux domaines : le domaine commun à toutes les options du BTSA, et le domaine professionnel spécifique à l'option. Le BTSA Aménagements Paysagers contient les modules suivants :

Module		Intitulé
Domaine commun	M21	Organisation économique, sociale et juridique
	M22	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation.
	M23	Langue vivante
	M41	Traitement de données
	M42	Technologies de l'information et du multimédia
Domaine professionnel	M51	Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
	M52	Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers
	M53	Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
	M54	Gestion technico-économique des chantiers
	M55	Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager

❖ Dispense d'épreuves

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au BTSA, vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux et donc des épreuves E1, E2, E3 et E4. (Voir page 37 la dénomination des épreuves).

❖ Stage

Lorsque vous passez pour la première fois le BTSA AP, vous devez obligatoirement effectuer un stage de minimum 12 à 16 semaines au sein d'une entreprise du paysage et des collectivités. Il est obligatoire de rester au moins 8 semaines dans la même structure.

Par correspondance, toute latitude est laissée au candidat d'effectuer son temps de stage quand il le souhaite, en fonction de son activité professionnelle et des contraintes extérieures.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à demander conseil auprès de l'équipe pédagogique du CNEAC, car souvent, chaque situation est un cas particulier.

❖ Épreuves d'examen

L'examen est composé par une série d'épreuves finales orales, pratiques et écrites où l'importance des connaissances techniques et professionnelles tient une place essentielle. Sept épreuves au total sont prévues, elles sont réparties en 2 groupes :

- 2 épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients,
- 5 épreuves terminales qui représentent 50% du total des coefficients.

Voici leurs répartitions :

Épreuves		Coef.	Durée	Modalité	Nature
Épreuves nationales terminales - Tous les candidats en CCF et HCCF*					
E1	Expression française et culture socio-économique (M21 et M22)	6	4h	Écrit	Sur la base d'un corpus de documents sur un thème prédéfini « le travail en mutation », le candidat répond à des questions puis expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.
E7	Épreuve à caractère technique, scientifique et professionnel	12	3h45	Oral	E7.1 : Rédaction d'un rapport (10 pages au max., plus éventuellement 5 pages d'annexes), dans lequel le candidat identifie, justifie le choix et caractérise les trois situations professionnelles d'aménagement paysager qu'il a choisies. Rédaction de trois fiches (2 pages au max. par fiche) relatives chacune à une des situations professionnelles vécues (SPV) choisies par le candidat. Le dossier est ainsi constitué de 21 pages max. autorisées (rapport + fiches + annexes).
	→ Partie E7.1 ↳ Analyse de situations professionnelles	7	Exposé sur 1 des fiches 10 mn Entretien 35 mn		
	→ Partie E7.2 ↳ Étude de cas	5	3h	Écrit	E7.2 : Épreuve écrite construite autour de scénario(s) professionnel(s). Selon les sujets, la réponse à apporter peut prendre la forme d'un texte, de graphique, de schéma, ...
Épreuves terminales - Pour les candidats HCCF*					
E2	Épreuve de communication	3	Oral 10 mn Entretien 20 mn	Oral	Épreuve, à partir d'un corpus documentaire et d'une affiche A3, constitué par le candidat.
E3	Langue vivante	3	Préparation 40 mn Entretien 20 mn	Oral	Compréhension à partir d'un enregistrement sonore suivi d'un entretien.
E4	Traitement de données	3	3h	Écrit	Épreuve constituée de plusieurs exercices.
E5	Étude de site	3	Préparation 2h45 Exposé 10 mn Entretien 20 mn	Pratique et oral	Épreuve à partir d'une proposition d'aménagement appuyée sur un diagnostic de site. Le candidat dispose de 45 mn pour réaliser le diagnostic du site. Il dispose de 2h45 de préparation. Lors de l'oral le candidat formule une proposition (Oral sur 30 mn dont 10 mn de présentation).
E6	Sciences et technologies	6	4h	Écrit	L'épreuve est constituée d'une série de questions à réponses ouvertes et courtes permettant de vérifier les capacités techniques des candidats dans toutes les disciplines couvertes par l'épreuve.

* CCF = contrôle en cours de formation. HCCF = hors contrôle en cours de formation.

❖ Modalités de délivrance du BTS

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 calculée sur le total des points de l'ensemble des épreuves.

❖ Conditions et modalités de redoublement

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, vous pouvez conserver, à votre demande et dans la limite des 3 sessions suivant la première à laquelle vous vous êtes présenté(e), le bénéfice des notes que vous estimez satisfaisantes (même inférieures à 10 sur 20). Aucune mention ne peut être attribuée aux candidat(e)s qui ont demandé à conserver le bénéfice des notes.

Notre établissement peut vous aider à préparer votre Brevet de Technicien Supérieur Agricole.